

PROCÈS-VERBAL

de l'Assemblée des délégué-e-s du printemps 2024

Date: Mardi, 18.04.2024, – de 10h00 à 16h15

Lieu: Salle de concert du théâtre municipal d'Olten, Frobургstrasse 3, Olten

Présents: 99 délégué-e-s (selon le registre des délégué-e-s), membres du Comité et des commissions, collaborateurs du Secrétariat, preneurs de licences, journalistes et invités selon la listes des présences

Direction: Urs Brändli, Président de Bio Suisse

Procès-verbal: Diana Eggenschwiler, Gestion de la Fédération

ORDRE DU JOUR

1 Points statutaires

- 1.1 Accueil, ordre du jour, scrutateurs-trices
- 1.2 Procès-verbal de l'AD du 15 novembre 2023
- 1.3 Rapport annuel et de durabilité 2023
- 1.4 Adoption des comptes et de la réalisation des objectifs 2023 y.c. rapports de l'organe de révision, de la CG et de l'IRI, élection de l'organe de révision

2 Cahier des charges

- 2.1 Modification du principe «Apiculture et produits apicoles»
- 2.2 Décision de principe sur l'affiliation obligatoire des preneurs de licences à l'OM PL ou à une autre OM
- 2.3 Initiative Biodiversité
- 2.4 Motion de Bio Grischun et Prokana: Alimentation des ruminants

3 Élections

- 3.1 Réélection complète: élection de la présidence
- 3.2 Réélection complète du Comité
- 3.3 Confirmation d'élections à la CQ et à la CM

4 Informations

- 4.1 Nouveaux membres de la CLA et de la CLTC
- 4.2 Update sur les nouveaux procédés génétiques
- 4.3 Nouvelle Stratégie de la Fédération 2025+
- 4.4 Divers
- 4.5 Keynote d'Andrea Kramer de Coop

1 Points statutaires

1.1 Accueil, ordre du jour, scrutateurs-trices

Urs Brändli (UB), Président et Cédric Guillod (GUC), Vice-président, souhaitent la bienvenue aux personnes présentes de la part du Comité et Balz Strasser (BST), Directeur de Bio Suisse, de la part du secrétariat.

- UB aborde les protestations paysannes initiées en Europe suite à la très forte pression exercée sur les prix et la situation un peu différente en Suisse où le Parlement a une forte empreinte paysanne. Il demande de ne pas suivre aveuglément les avis politiques du Parlement, lesquelles ne sont souvent pas bons pour nos petits-enfants et de suivre notre propre chemin durable et bio.
- GUC se réjouit des derniers chiffres bio avec un chiffre d'affaires de plus de 4 milliards de francs et une part du bio au marché des denrées alimentaires de 11,6 %. Il soulève la bonne collaboration au sein du Comité actuel et espère pouvoir continuer à avancer dans la même composition.
- BST donne un petit aperçu du processus d'élaboration de la Stratégie de la Fédération lancé et mentionne les huit débats à la ferme réalisés qui ont été appréciés par la base. L'objectif des débats à la ferme était d'écouter ce qui motive les producteurs et les productrices, leurs espoirs et soucis actuels, mais aussi les chances et les risques dans le futur. BST mentionne trois points en particulier: on regrette le mouvement bio des premières heures, les prix sont sous pression et la confiance accordée au Bourgeon est toujours élevée.

UB soumet l'ordre du jour à discussion: il est accepté à l'unanimité.

Thomas Nussbaumer de Bio NWCH est confirmé à l'unanimité en tant que chef du bureau de vote, les cinq scrutateurs-trices le sont également: Joelle Beiner de Bio Vaud, Markus Hanselmann de Bio Grischun, Katrin Portmann de Bio Bern, Melk Rohrer de Bio Aargau et Myrta Keller de Bio Schwyz.

99 délégué-e-s sont présents dans la salle, la majorité absolue est de 50.
⇒ **L'Assemblée des délégués a atteint son quorum décisionnel.**

1.2 Procès-verbal de l'AD du 15.11.2023

Aucune remarque n'est faite au sujet du procès-verbal et UB remercie sa rédactrice.

⇒ **Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.**

1.3 Rapport annuel et de durabilité 2023

Urs Brändli (UB) et Balz Strasser (BST) font une rétrospective de l'année 2023.

Les thèmes suivants sont soulevés:

- La nouvelle membre du Comité vient de Bio Glarus, elle s'appelle Rahel Beglinger;
- 33^{ème} OM Preneurs de licences: ils ont dorénavant des droits et des obligations, Bio Suisse reste une Fédération de producteurs-trices.
- Adoption de la « Résolution sur les nouveaux procédés génétiques » et du nouveau document « Objectifs d'égalité des genres »;
- Le bio dans la révision de la formation professionnelle initiale;
- Le Grand Prix Bio Suisse est attribué à la startup fabas – protéines végétales de Suisse;
- Bio Suisse remporte le prix «Núñez de Prado» en Espagne;
- Bio Suisse verse des contributions de soutien pour le renforcement des régions et les marchés régionaux;
- L'année 2023 en chiffres: 4,075 milliards de francs, c'est le chiffre d'affaires du bio en CH, la part bio au marché alimentaire dans le commerce de détail est de 11,6 %, la notoriété de la marque se situe à 88 %, il y a 7'362 entreprises agricoles Bourgeon;
- Partenariats avec le commerce de détail: 30 ans Coop Naturaplan, élargissement de l'assortiment Bourgeon à la Migros et élaboration d'un nouveau règlement tarifaire;

- Journée Suisse du Bétail Bio 2023 à Landquart;
- Restauration: Bio Cuisine est lancé, Paolo Casanova, Stüva Colani à Madulain, est primé «Green Chef of the Year»;
- Biomondo devient une boutique en ligne;
- Engagement dans les marchés: projet betterave sucrière bio, promotion créative du lait biologique; augmentation des prix indicatifs des fruits bio;
- Protection du climat grâce aux échanges de connaissances dans le cadre de ProBio;
- Transparence élevée au niveau des produits importés: 14'000 transactions d'importation ont été vérifiées selon le nouveau processus de restriction des importations;
- Le processus stratégique «Stratégie de la Fédération 2025+» est lancé.

Pour conclure, UB remercie au nom du Comité les OM, les membres, les instances, le secrétariat et toutes les personnes qui s'engagent pour le Bourgeon.

1.4 Adoption des comptes et de la réalisation des objectifs 2023 y.c. rapports de l'organe de révision, de la CG et de l'IRI, élection de l'organe de révision

Cédric Guillod (GUC) commence avec une introduction aux comptes 2023 et soulève les points suivants:

Le principal objectif était d'atteindre à nouveau des chiffres noirs.

- L'année 2023 peut être considérée comme année difficile mais réussie. Un total de 25,2 mio. de francs de recettes a pu être réalisé. Cela fait 0,9 % de plus que budgété et nettement plus que l'année d'avant.
- On trouve en face des dépenses d'environ 25,2 mio. de francs, qui se situent ainsi nettement en dessous du budget de 25,7 mio. de francs.
- La réduction du volume des moyens spécifiquement affectés, d'un montant de 0,3 mio. de francs, a permis d'obtenir un bénéfice de 396'777 francs.
- Dans ce bouclage, des préparations au futur assujétissement fiscal ont en outre été effectuées. Pour cela, des provisions ont été adaptées en prévision de l'imposition fiscale à partir de 2025 et, autant que possible, les réserves latentes qui n'étaient plus nécessaires ont été dissoutes.

GUC passe la parole à Nicole Strebel (NST), responsable du département Finances et Services, qui détaille les comptes que les délégués ont reçus préalablement (voir **annexe 1**). Elle évoque le rapport de l'organe de révision qui avait été oublié lors de l'envoi des documents. Il a été téléchargé sur le site internet par après et ne comporte aucune contestation.

Elle compare d'abord les **recettes** 2023 avec le budget 2023. Les recettes se sont montées à 25'227'925 francs.

Les droits de licences et d'utilisation de la marque restent toujours la plus grande source de recettes de la Fédération, suivis des moyens spécifiquement affectés et des subventions de l'OFAG.

Les **dépenses** 2023 sont aussi comparées au budget 2023. Les dépenses se sont situées à 25,2 mio. de francs et sont ainsi inférieures au budget de 2,2 %. Les plus grandes dépenses sont occasionnées par le département Marketing et communication, suivi du département Assurance et développement de la qualité et les moyens spécifiquement affectés (MSA).

Les plus grands écarts au niveau des **MSA** sont constatés dans les projets CGCB. En 2023, ce sont en tout 18 nouveaux et 27 projets CGCB déjà en cours qui ont été financés avec les MSA, ce qui a conduit à une diminution du fonds CGCB de 334'000 francs. Pour l'année 2023, la table ronde du lait s'est décidée pour la redevance ordinaire de 0,2 ct./kg de lait. L'objectif était de communiquer les avantages du lait de consommation bio et différentes mesures promotionnelles ont été réalisées.

Dans le **compte de pertes et profits**, les dépenses sont mises en relation avec les recettes. En comparaison avec l'année précédente, nous avons généré un produit d'exploitation bien plus grand, d'un montant 25,2 mio. de francs. Cela est principalement dû à l'augmentation des droits de licences et d'utilisation de la marque qui ont progressés de 13,8 mio. de francs à 15,4 mio. de francs. Les charges d'exploitation ont passé de 9,3 mio. de francs à 10,5 mio. de francs. Les frais de personnel ont progressé de 9,7 mio. de francs à 10,5 mio. de francs en 2023. La raison principale, outre le renchérissement, est la constitution de nouvelles provisions dans le domaine du personnel. Les autres charges d'exploitation ont nettement diminué et ont passé de 3,2 mio. de francs à 2,6 mio. de francs. On obtient ainsi pour, l'année 2023, un résultat d'exploitation de 106'000 francs et des résultats financiers et accessoires négatifs (=charge) de -40'000 francs du fait de l'assainissement du compte de régularisation Céréales fourragères. En raison d'une réduction totale de 330'000 francs des moyens spécifiquement affectés au bilan, il résulte un bénéfice de 397'000 francs.

Le **bilan** présente un résultat de l'exercice de 396'777 francs.

Provisions et réserves: En raison de l'assujétissement fiscal à partir de 2025, les provisions et réserves ont été examinées en détail et, autant que possible, les réserves latentes qui n'étaient plus nécessaires ont été dissoutes et des provisions formées.

Concernant les réserves de fluctuation, elles ont été réduites de 150'000 francs au lieu des 230'000 francs budgétés. Elles se montent maintenant à 1,6 mio. de francs.

Au total, les provisions et réserves s'élèvent à 3,2 mio. de francs. En comparaison, elles étaient de 3,1 mio. de francs l'année d'avant.

Fourchette salariale: Conformément au règlement salarial, elle peut atteindre au maximum 3,6 chez Bio Suisse. Ce point a aussi été approfondi avec la CG.

Rapports de l'IRI et de la CG: Simon Buchli, président de l'IRI, n'a pas de remarques supplémentaires. Toni von Grüningen, président de la CG, parle de leur fonctionnement général: leur tâche consiste à vérifier l'utilisation des moyens financiers et les processus opérationnels ainsi qu'à surveiller l'application des décisions de l'AD et du Comité. Les demandes doivent être faites par écrit. Le compte-rendu se fait uniquement à l'AD. La CG s'accorde la liberté de vérifier ce qui lui semble pertinent.

Discussion / questions:

- Jonas Lichtenberger, Bergheimat, remercie pour la transparence au niveau de la fourchette salariale, considère toutefois les charges croissantes au niveau de la numérisation comme étant non durables. UB répond que Bio Suisse, contrairement à d'autres organisations agricoles, a une dette numérique. On travaille autant que possible avec des partenariats. Alors que dans sa propre entreprise agricole chacun peut décider comment gérer la numérisation, il s'agit chez Bio Suisse de simplifier les procédures administratives, mais pour cela, il faut d'abord investir.
- Willi Ambauen, Bio Ob-/Nidwalden, demande si les 500'000 francs de baisse des recettes au niveau des droits de licences et d'utilisation de la marque sont dus à la Migros. NST répond que parfois on budgète trop positivement, cela n'est pas que dû à la Migros mais aussi à différents utilisateurs de la marque. UB ajoute qu'en raison de sa restructuration, la Migros connaît beaucoup de mouvements. Ils ont aussi sous-estimé les charges liées à l'utilisation du Bourgeon. Le Cahier des charges strict pour la transformation font que nous devons avoir plus de patience. Les discussions menées ont apporté beaucoup de clarté. Nous sommes en bonne voie mais avons besoin de plus de temps que prévu.

Le Comité recommande aux délégué-e-s d'adopter les comptes 2023.

Vote:

Qui accepte les comptes 2023 et le rapport financier, y.c. les rapports de la CG et de l'IRI et de donner décharge au Comité?

? Oui ☞ **{forte majorité}**

? Non ☞ **{pas décomptés}**

? Abstentions ☞ **{2}**

⇒ **Résultat: Les comptes 2023 sont adoptés par une forte majorité, avec deux abstentions.**

Vote:

Qui accepte d'élire la société BDO Visura AG de Bâle en tant qu'organe de révision pour la vérification de la comptabilité 2024 pendant l'année civile 2025?

? Oui ☞ {à l'unanimité}

? Non ☞ {0}

? Abstention ☞ {0}

⇒ **Résultat: L'organe de révision pour la comptabilité 2024 est élu à l'unanimité.**

2 Cahier des charges

2.1 Modification du principe «Apiculture et produits apicoles»

Motion du Comité

Rahel Beglinger (RH) introduit le sujet: après avoir obtenu différents retours, l'ensemble du chapitre du Cahier des charges a été révisé par un groupe pilote avec pour objectif de se concentrer sur l'essentiel dans le principe et de s'y focaliser sur la globalité de l'exploitation. Tous les autres points doivent dorénavant être réglés au niveau règlements.

Le Comité recommande d'adopter la motion.

Vote:

? Qui accepte que le Cahier des charges, Partie II, chapitre 5.8, soit modifié selon la motion du Comité? ☞ {à l'unanimité}

? Qui refuse que le Cahier des charges, Partie II, chapitre 5.8, soit modifié? ☞ {0}

? Abstentions ☞ {0}

⇒ **Résultat: La motion du Comité est acceptée à l'unanimité.**

2.2 Décision de principe sur l'affiliation obligatoire des preneurs de licences à l'OM PL ou à une autre OM

Urs Brändli (UB) explique la motion du Comité de la manière suivante:

Motion du Comité

- Le Comité demande de prendre une **décision de principe**, à savoir si les preneurs de licences doivent à l'avenir obligatoirement être affiliés à une organisation membre (de préférence l'OM PL).
- L'élaboration détaillée de cette prescription sera réalisée jusqu'en automne. Le vote sur la modification correspondante des statuts est prévu pour l'AD de l'automne 2024.

Discussion / questions:

- Gallus Wetter, Bioring Appenzellerland, dit qu'ils n'y sont pas opposés en soi, mais la base est troublée par le fait que des preneurs de licences puissent devenir membres chez eux. Si cela devait être le cas à l'avenir, ils essaieraient de l'empêcher avec une motion en automne.
- Adi Iten-Marty, Bio Zug, dit qu'ils ont déjà des preneurs de licences dans leur OM. Il demande quel sont les droits dont ils bénéficient maintenant via l'OM PL. Il souhaite que l'affiliation soit facultative

et demande l'avis de l'OM PL. UB signale que les paysannes et paysans bio sont aussi contraints d'être membre d'une OM. La proximité des PL avec la Fédération ne fait pas de mal.

- Peter Lendi, OM PL, explique que l'OM PL est plus utile pour les moyennes et petites entreprises. La Coop et la Migros ont leurs propres spécialistes. Les petites entreprises ne sont pas toujours informées sur les modifications au niveau de la législation ou de la Fédération, l'OM PL peut aider en la matière. Il parle des petits preneurs de licences qui ont un lien étroit avec leur OM et peut aussi s'imaginer une deuxième affiliation dans l'OM PL. Cette décision n'a pas de conséquence sur le nombre de délégué-e-s.
- Isabelle Gabioud, Biovalais, dit que chez Biovalais, les preneurs de licences peuvent devenir membres sans droit de vote. Il y a une bonne cohésion et cela encourage les liens.
- Hanno Schmid, Bio Jura, dit qu'ils ont aussi intégré des preneurs de licences. En cas d'une affiliation obligatoire, il voit le risque que les plus petits preneurs de licences craignent de venir chez Bio Suisse en raison de la charge administrative. C'est pourquoi il plaide en faveur d'une démarche facultative. UB répond qu'on trouve aussi parmi les producteurs-trices des personnes qui doivent s'affilier à une OM sans le vouloir vraiment.
- Balz Strasser (BST) ajoute qu'aujourd'hui déjà, il est possible de choisir l'OM PL ou une autre OM et que personne ne doit être forcé à une deuxième affiliation. La plupart iront de toute manière chez l'OM PL. De plus, le nouveau règlement tarifaire ne renchérit pas les droits de licences pour les petits preneurs de licences. Bio Suisse ne serait non plus pas contre une affiliation des preneurs de licences uniquement auprès de l'OM PL – cela représenterait une augmentation du travail administratif pour Bio Suisse.
- Thomas Widmer, Bio Zug, demande si nous devons forcer les partenaires à être de la partie. Bio Zugerland est déjà membre en tant que GI. Cela voudrait dire que tous les preneurs de licences individuels devraient aussi devenir membre, ce qui impliquerait une double affiliation.
- Monika Sommer, Bio Bern, trouve avantageux qu'il y ait une affiliation et plaide en faveur d'un choix libre de l'OM – les producteurs-trices ont aussi la liberté de choix. On doit pouvoir être membre là où on se sent bien.
- Yves Santini, MO PL, dit qu'ils soutiennent le projet, affiliation et contrainte vont dans les deux sens: il ne voit pas cela uniquement comme contrainte, mais aussi de manière positive, comme motivation d'être intégré et de se montrer solidaire avec le mouvement Bourgeon.
- Thomi Herwig, Bio Jura, dit qu'il n'est pas possible de développer des instruments efficaces avec des dogmes. À long terme, la contrainte ne mène pas à de bons résultats. Ils ont beaucoup de petits transformateurs.

Le Comité recommande d'adopter la motion.

Vote:

- ? Qui accepte que les preneurs de licences doivent à l'avenir obligatoirement être membres de l'OM Preneurs de licences ou d'une autre OM? ☞ **{63}**
- ? Qui refuse que les preneurs de licences doivent à l'avenir obligatoirement être membres de l'OM Preneurs de licences ou d'une autre OM? ☞ **{30}**
- ? Abstentions ☞ **{3}**

⇒ **Résultat: La motion du Comité est adoptée avec 63 voix pour, 30 voix contre et 3 abstentions.**

2.3 Initiative Biodiversité

Urs Brändli (UB) fait la rétrospective du sujet. À la suite d'une motion de Bio Ostschweiz à l'attention de l'AD du printemps 2023 pour décider d'une recommandation de vote, la décision de l'AD a été reportée deux fois. En 2024, trois discussions en ligne ont été organisées pour les OM sur le sujet. Ce format a fait ses preuves. Il faut continuer à renforcer la biodiversité. Malheureusement, l'initiative comporte une boîte noire avec «le patrimoine bâti». Une recommandation de voter Non ne serait pas compréhensible pour nos plus fidèles clientes et clients. Mais le bio fait déjà beaucoup en faveur de la biodiversité.

Motion du Comité

- Le Comité demande de renoncer à donner une recommandation de vote.
- Dans la communication, Bio Suisse mentionne les prestations de l'agriculture biologique et représente la position favorable du Comité. La communication doit rester retenue.

Contre-motion de Bio Glarus

Bio Glarus demande de formuler une recommandation de vote. Richi Bamert justifie leur motion par le fait que le procédé du Comité a suscité beaucoup de scepticisme auprès de la base de Bio Glarus – les membres se buttent contre les nombreuses interdictions et restrictions pour pouvoir encore produire avec le Bourgeon, comme p. ex. le sujet du patrimoine bâti.

Urs Brändli explique la procédure de vote: si la motion de Bio Glarus gagne, elle passe au prochain vote (Oui contre Non, ensuite liberté de vote).

Discussion:

- Simon Buchli, Bio Grischun, plaide en faveur d'un vote sur la liberté de vote pour l'ensemble de la Fédération mais renonce à une motion d'ordre suite à la discussion.
- Thomi Herwig, Bio Jura, est de l'avis que l'argument des bâtiments dans l'agriculture ne compte pas comme justification pour faire basculer l'initiative sur un de nos thèmes clés, c'est pourquoi il est favorable à la liberté de vote.
- Matthieu Glauser, Bio Vaud, veut savoir le budget qui serait dédié à la communication si la motion du Comité devait passer. Lukas Inderfurth, responsable communication, explique qu'il n'y a pas de budget et qu'il n'est pas prévu de faire une campagne, mais que nous allons, comme toujours, communiquer les prestations de l'agriculture biologique.
- Adrian Knuchel, Bio Bern, soutient en principe le Comité et espère qu'il y ait aussi une communication positive sur tout ce que nous faisons déjà si la liberté de vote est décidée.
- Ruedi Beerli, Bio Genève, pense que l'initiative est de la poudre aux yeux et que les raisons se trouvent dans l'économie de concurrence, dans la concurrence globale qui place les paysan-nes dos au mur. Il veut aussi communiquer sur cela et termine par la phrase: «Nous sommes les gardiens de la biodiversité, c'est notre plaisir quotidien et notre tâche.»
- UB souligne encore que nos consommateurs-trices vivent principalement en ville et votent rose-vert.

Vote 1: Départager la motion du Comité et la contre-motion de Bio Glarus:

- ? Qui accepte la motion du Comité de renoncer à donner une recommandation de vote? ☞ **{67}**
- ? Qui accepte la contre-motion de Bio Glarus de donner une recommandation de vote? ☞ **{24}**
- ? Abstentions ☞ **{6}**

⇒ **Résultat: La motion du Comité l'emporte et aucune recommandation de vote n'est décidée.**

2.4 Alimentation des ruminants

Bio Grischun et Prokana ont transmis à temps une motion pour réviser la directive sur les fourrages 100 % Suisse pour l'affouragement des ruminants. Ils demandent d'autoriser au maximum 10 % de fourrages grossiers Bourgeon étrangers. Urs Brändli donne la parole aux requérants.

Motion Bio Grischun / Prokana

- Christian Bossard (CB), Bio Grischun, explique une nouvelle fois la motion. Elle a été retravaillée entre-temps parce que la première version avait été mal comprise. Ils ont été perçus comme désirant importer des concentrés, alors qu'il n'était toujours que question de fourrages grossiers et cela pour les raisons suivantes:
Les années de sécheresse, il devrait être possible d'importer jusqu'à 10 % de fourrages grossiers sans charges administratives et financières. La motion est déjà un net renforcement par rapport à la

décision de l'AD de 2018 qui ne comportait alors pas encore d'indication concernant la part indigène. Nous avons besoin de suffisamment de fermes qui souhaitent encore produire en bio. CB aborde également la thématique de la vache adaptée au site et de la proportionnalité. Il demande si une vache n'est plus adaptée au site s'il y a une importation d'au maximum 10 % de fourrage grossier et fait la comparaison avec les porcs et la volaille et pour finir avec l'humain.

- Fadri Riatsch, Bio Grischun, apporte encore trois réflexions supplémentaires à la discussion: Le problème est urgent, la base très agitée. Dans les Grisons, de nombreuses vallées fonctionnent seules avec les fromageries. Si en raison d'un renforcement des directives d'affouragement, des personnes sortent du bio, c'est alors toute la quantité de lait qui tombe. Le même phénomène se retrouve dans les alpages coopératifs. La possibilité d'obtenir des protéines à partir des fourrages de base est difficile, p. ex. dans la région de l'Engadine. La première coupe doit permettre d'avoir une quantité suffisante de fourrage. Il faut attendre et les teneurs baissent. Des périodes de sécheresse limitent la deuxième pousse. Il suggère d'organiser une fois une AD en Engadine pour mieux comprendre la région, car il est toujours facile de juger si l'on ne se trouve pas soi-même dans la région. C'est pourquoi il plaide en faveur de la motion.

Recommandation du Comité:

Le Comité recommande à l'AD de refuser la modification de principe sur l'affouragement des ruminants. 100 % de fourrage suisse, c'est facile à communiquer, cela nous a permis d'obtenir une augmentation du prix du lait.

L'élevage adapté au site signifie aussi de n'avoir que le nombre de bêtes qu'on peut nourrir.

L'offre en fourrage grossier riche en protéines, comme la luzerne, augmente en Suisse. Des importations pourraient freiner ce développement. UB évoque aussi les offres de soutien de Bio Suisse et du FiBL.

Discussion:

- Paul Ebnöther, Bio Schwyz, dit que de nombreux producteurs-trices de lait ont déjà quitté le Bourgeon. Il y a 5,2 pour cent de lait bio en moins en janvier 2024 en comparaison avec 2023. Ce sont des producteurs-trices à l'année qui ont arrêté, il manque du lait d'été. Il n'y a quasi personne en phase de reconversion. L'entêtement au niveau du Cahier des charges pourrait mener à une pénurie de lait bio.
- Thomi Herwig, GS Lait, parle des négociations de prix du point de vue du GS Lait. Il y avait de bons signaux lors des tables rondes du lait bio. Bio Jura soutient toutefois la motion. Il y a toujours des protéines qui sont importées. L'accent est beaucoup mis sur les ruminants, la vue d'ensemble a un peu été délaissée. En tant que canton frontalier, il faudrait pouvoir inclure la région voisine outre frontière et les motiver à produire selon le Bourgeon. Nous ne connaissons pas l'évolution du marché du lait.
- Paul Walder, Bioforum, dit qu'Avanti était une stratégie très anticipative, les 100 % de fourrages grossiers suisses en faisaient partie. Nous n'adaptions toujours pas le cheptel à la base de fourrage grossier. Il pense que s'il y a quelques arrêts, cela pourrait aider à stabiliser le prix.
- Ruedi Beerli, Bio Genève, l'abandon des vaches laitières pour des vaches mères a aussi à voir avec la rentabilité. La situation s'est modifiée avec le changement climatique, c'est pourquoi Bio Genève soutient la motion.
- Ruedi Vögele, GS Grandes cultures, trouve la déclaration que le Cahier des charges devrait être flexible en fonction du marché très dangereuse. L'avis du GS Grandes cultures est qu'il y a un marché des fourrages grossiers qui fonctionne, avec des prix indicatifs et sans surplus. Les importations feraient à nouveau pression sur les prix de ce marché. Il appelle à conclure des contrats avec des collègues. Il y a sur Biomondo actuellement 174 annonces pour du fourrage grossier. Il faudrait s'en procurer maintenant. On reproche aux grands distributeurs de proposer des produits étrangers bon marché (Alnatura, etc.), si nous décidons d'importer, alors nous n'avons plus le droit de nous plaindre.
- Kurt Zimmermann, Progana, réexplique que les composants protéiques Bourgeon ne sont pas concernés. Si chaque ferme adaptait son cheptel aux conditions de son entreprise, alors nous n'aurions pas suffisamment de lait dans les rayons. Cela entraînerait aussi des conséquences dans les fermes avec grandes cultures qui livrent. Il attire l'attention sur le sondage, auquel un tiers a participé. De ces participants, un tiers dit qu'il n'y a pas assez de fourrages grossiers les années normales. Il

aborde aussi la rentabilité. Il demande si, en cas de manque de fourrage indigène, des autorisations exceptionnelles coûteuses seraient à nouveau accordées ou du fourrage suisse non Bourgeon serait autorisé. UB suggère d'avancer sur le chemin choisi et de s'approvisionner maintenant avec du fourrage. Des autorisations exceptionnelles ne sont accordées que s'il s'agit du bien-être des animaux. Pour le futur, il faudrait adapter le nombre de bétail ou chercher une ferme partenaire pour le fourrage.

Vote:

- ? Qui accepte que le principe dans le Cahier des charges, Partie II, chapitre 4.2, soit modifié selon la motion de Bio Grischun et de Progana ? ☞ **{36}**
- ? Qui refuse que le principe soit modifié? ☞ **{53}**
- ? Abstentions ☞ **{8}**

⇒ **Résultat: La motion de Bio Grischun et Progana est refusée par 36 voix pour, 53 voix contre et 8 abstentions.**

3 Élections

3.1 Réélection complète du Comité: élection de la présidence

Cédric Guillod explique le procédé d'élection pour la présidence. Les bulletins de vote ont déjà été distribués avec les cartes des délégué-e-s.

Deux candidatures ont été déposées, le président actuel Urs Brändli (SG) et une nouvelle candidate, Maria Thönig (GR). Aucune autre candidature n'a été déposée.

Les deux candidat-e-s ont la possibilité de s'exprimer.

Urs Brändli dit qu'il souhaiterait mener Bio Suisse encore pendant 4 années supplémentaires. Chez Bio Suisse, ce mandat n'est pas une position de pouvoir, mais plutôt de modération qui nécessite beaucoup de compréhension envers les partenaires, l'économie, la politique et la société et aussi beaucoup d'engagement personnel. Et il est surtout important de ne pas se prendre soi-même trop au sérieux.

Maria Thöni explique qu'elle gère avec son mari depuis 2000 une ferme avec des vaches mères, avant avec des vaches laitières. Elle signale les montants différents des cotisations des membres dans différentes OM et le fait qu'après avoir remis sa ferme, il n'est plus possible d'être membre individuel selon les statuts. Elle souhaiterait mettre en place deux réseaux, un constitué de cheff-es d'exploitation à la retraite pour du conseil et un pour promouvoir la santé des producteurs-trices dans leur entreprise.

Les bulletins de vote sont collectés et décomptés. En attendant, on procède à la réélection intégrale du Comité.

3.2 Réélection complète du Comité: élection du Comité

Motion du Comité

Tous les membres actuels du Comité se représentent pour un nouveau mandat. Il est proposé d'élire les membres du Comité en bloc en levant la main.

UB salue la diversité du Comité actuel.

- Rahel Beglinger, GL
- Cédric Guillod, FR
- Karine Contat, VS
- Dora Fuhrer, BE
- Milo Stoecklin, JU
- Josef Bircher, LU

Question soumise au vote:

- ? Qui élit les six membres actuels du comité pour un nouveau mandat de quatre ans (2024-2028)? ☞
{à l'unanimité}
- ? Qui refuse cette élection? ☞ **{0}**
- ? Abstentions ☞ **{0}**

Résultat: Les six membres du Comité sont élus à l'unanimité, sans abstentions, pour un nouveau mandat (2024-2028).

3.3 Confirmation d'élections à la CQ et à la CM

Thomas Buchli a été élu par le Comité comme remplaçant à la Commission de la Qualité (CQ), Jörg Streckeisen et Gad Günter l'ont été à la Commission du Marché (CM). Leurs élections doivent être confirmées par l'AD.

Motion du Comité:

Le Comité recommande de confirmer l'élection de Thomas Buchli à la CQ ainsi que l'élection de Gad Günter (président du GS Œufs) et de Jörg Steckeisen (président du GS Fruits) à la CM.

Vote:

- ? Qui confirme les élections à la Commission de la Qualité et à la Commission du Marché selon la motion du Comité ? ☞ **{à l'unanimité}**
- ? Qui refuse de confirmer les élections ? ☞ **{0}**
- ? Abstentions ? ☞ **{0}**

⇒ **Résultat: Les élections de remplacement à la CQ et à la CM ont été confirmées à l'unanimité, sans abstentions.**

Cédric annonce le résultat de l'élection à la présidence:

Bulletins rentrés (y.c. blancs et non valables): 98

Blancs/non valables: 7

Bulletins de vote valables: 91

Majorité absolue: 46

Brändli Urs: 78

Thöni Maria: 13

Urs Brändli est ainsi élu par l'Assemblée des délégué-e-s au premier tour avec 78 voix (majorité absolue: 48 voix) et 7 abstentions pour un nouveau mandat. Maria Thöni obtient 13 voix.

UB exprime sa reconnaissance pour la confiance accordée et remercie aussi Maria Thöni pour son engagement.

4 Informations

4.1 Nouveaux membres de la CLA et de la CLTC

Rahel Beglinger présente les nouveaux membres:

CLA: Aloïs Cachelin de Boudry

CLTC: Daniel Schilliger de Weggis

4.2 Update nouveaux procédés génétiques

Martin Bossard donne un état des lieux sur les nouveaux procédés génétiques. À l'exemple d'une banane génétiquement modifiée, laquelle est fêtée dans les médias par les personnes favorables à l'ingénierie génétique comme solution contre une maladie cryptogamique, MBO démontre que de telles maladies apparaissent en raison des monocultures et que finalement, des plantes résistantes sont recherchées chez les producteurs-trices d'anciennes variétés afin de pouvoir réaliser cette modification génétique en premier lieu. La solution se trouve donc chez les paysannes et les paysans qui font de la sélection riche en variantes.

- Législation UE: Le nouveau Parlement sera élu en juin 2024, c'est pourquoi le dossier est plus ou moins à l'arrêt.
- Législation Suisse:
 - Mars: 1^{ère} présentation à l'OFEV de la voie suisse; beaucoup d'éléments positifs.
 - Juin: audition
 - Mi-année 2025: Le Parlement commence les discussions.

Le moratoire touche à sa fin – il y aura des changements. Une pétition sera déposée au Parlement. Une initiative populaire est également en planification.

- Initiative
 - Le texte de l'initiative est actuellement en cours de vérification.
 - L'association pour l'initiative a été fondée. (Bio Suisse est membre de cette association.)
 - L'élaboration de la campagne bat son plein.
 - Une présence dans les marchés bio est prévue.
 - Du matériel pour les OM et les fermes est en préparation.
 - Avril: tour d'échauffement avec une pétition demandant la prolongation du moratoire → Merci de la signer!
 - Septembre: début de la collecte de signatures pour l'initiative au marché «1001 Légumes» à Rheinau.

4.3 Nouvelle Stratégie de la Fédération 2025+

Balz Strasser (BST) présente les slides sur la nouvelle stratégie de la Fédération.

La base, les valeurs et le concept directeur restent les mêmes.

Il s'agit de relier deux choses:

Un regard en arrière sur ce qui a bien et ce qui a moins bien marché et un regard vers l'avenir, en 2040.

Regard vers l'avenir:

Différentes tendances ont été distinguées dans un avenir neutre, BST en présente trois (en gras):

- **En forme et jeune pour toujours**
- **Hightech ou retour à la nature**
 - Les «digital natives» grandissent
 - Échec politique
- **La technologie, moteur du changement**
 - Laboratoire et/ou base végétale
 - Urgence écologique
 - Nouveau monde du travail

Que s'est-il passé jusqu'à présent?

Huit débats à la ferme ont été organisés dans les régions.

Voici, en résumé, les principales préoccupations de nos productrices et producteurs:

- Faible sensibilisation au sein de la société (faible appréciation des denrées alimentaires, pouvoir d'achat)
- Confusion dans la salade des labels
- Comment pouvons-nous communiquer les plus-values du Bourgeon Suisse?
- Le juste dosage au niveau du Cahier des charges et son contrôle
- Hétérogénéité des membres comme opportunité
- Bio Suisse en tant que mouvement bio

Prochaines étapes:

CPrés d'été le 13 juin à Bienne

AD d'automne: les membres de la CPrés y sont invités l'après-midi, vote consultatif

ü

Jusqu'à aujourd'hui, 250 personnes sont déjà impliquées, les organes suivants ont été formés:

- Sounding Board, groupe hétéroclite, rencontres toutes les 6 à 8 semaines
- Séances de feedback en ligne: ouvertes à toutes les instances et aux délégué-e-s

4.4 Divers

- Melk Knaus, Bio Ostschweiz, critique les frais élevés du secrétariat. Il y a en moyenne 130'000 Fr. de frais de personnel par employé-e. Il appelle à n'est pas être que cher mais aussi bon. NST explique que les chiffres ne comportent pas que des frais de salaires, le montant contient aussi les défraiements, des formations continues, etc. Ces chiffres ne permettent pas de tirer des conclusions sur des montants précis de salaires.
- Adi Iten-Marty, Bio Zug, voudrait savoir, au sujet de l'arrêt de tuer les poussins, quelle est le poids donné à la poule à deux fins. BST répond que Bio Suisse a laissé cela ouvert à la branche.

4.5 Keynote d'Andrea Kramer de Coop

L'Assemblée est close. À la suite, Andrea Kramer nous fait une rétrospective ainsi que des perspectives sur la collaboration entre Coop et Bio Suisse.

Bâle, le 16.04.2024



Urs Brändli
Président de Bio Suisse



Diana Eggenschwiler
pour le procès-verbal

AD 1-2024: Annexe 1

COMPTES ANNUELS 2023



BIOSUISSE

CHARGES	ÉTAT 2023	Budget 2023	Diff. %	ÉTAT 2022
Fédération	1'889'022	2'033'250	-7.1	1'117'194
Assemblée des délégué-e-s et Conférence des président-e-s	197'434	231'200	-14.6	205'194
Commission de gestion et Instance de recours indépendante	12'471	21'000	-40.6	11'713
Travail Comité	211'218	185'000	14.2	207'495
Organisations membres & marchés régionaux	1'208'608	1'300'500	-7.1	483'682
Instances et commissions	259'291	295'550	-12.3	209'109
Direction	3'149'728	3'166'310	-0.5	2'775'875
Frais de personnel	987'042	858'310	15.0	859'292
Projets et réseaux	403'336	493'000	-18.2	370'783
Contributions certification	1'759'350	1'815'000	-3.1	1'545'800
Projets stratégiques et recherche	1'687'347	1'830'000	-7.8	1'546'938
Frais de personnel	990'620	975'000	1.6	956'316
Projets stratégiques et recherche	696'727	855'000	-18.5	590'622
Assurance et développement de la qualité	3'836'337	3'921'280	-2.2	3'709'043
Frais de personnel	3'275'567	3'268'800	0.2	3'091'869
Sanctions, durabilité, Cahier des charges	117'294	150'000	-21.8	243'559
Agriculture	350'201	393'730	-11.1	234'108
International	49'665	40'000	24.2	46'822
Transformation et commerce	43'611	68'750	-36.6	92'685
Marketing et communication	4'942'705	4'971'550	-0.6	4'892'927
Frais de personnel	2'119'212	2'091'000	1.3	1'918'144
Marketing et communication	136'179	163'750	-16.8	214'852
Promotion des ventes	683'806	715'000	-4.4	883'396
Communication marketing	1'110'026	994'800	11.6	1'143'434
Communication d'entreprise	351'398	350'000	0.4	287'899
Bioactualités	444'654	517'000	-14.0	369'850
Marketing commercial	97'429	140'000	-30.4	75'353
Marchés	2'289'740	2'497'780	-8.3	2'189'325
Frais de personnel	1'326'069	1'404'680	-5.6	1'290'913
Marchés et product management	963'670	1'093'100	-11.8	898'413
Finances et services	3'976'461	3'524'070	12.8	3'322'302
Frais de personnel	1'598'802	1'511'000	5.8	1'427'515
Informatique	1'115'612	700'730	59.3	689'883
Finances et services	175'583	241'700	-27.4	107'126
Charges d'exploitation	1'086'464	1'071'000	1.4	1'097'778
Moyens spécifiquement affectés	3'390'197	3'777'800	-10.3	3'631'719
Moyens spécifiquement affectés	3'390'197	3'777'800	-10.3	3'631'719
Total Charges	25'161'536	25'722'040	-2.2	23'185'323
RECETTES	ÉTAT 2023	Budget 2023	Diff. %	ÉTAT 2022
Cotisation annuelle producteurs-trices	2'490'709	2'532'000	-1.6	2'471'429
Droits de licences et d'utilisation de la marque	15'406'661	15'800'000	-2.5	13'834'572
OFAG pour communication / travail de base	3'054'361	2'292'000	33.3	1'639'187
Matériel de promotion des ventes	299'300	350'000	-14.5	303'508
Autres recettes	917'084	977'000	-6.1	1'172'796
Moyens spécifiquement affectés	3'059'809	3'059'000	0.0	3'213'943
Total recettes	25'227'925	25'010'000	0.9	22'635'435
Dissolution réserves				
RÉSULTAT avant modification des moyens affectés (+ excédent / - perte)	66'389	-712'040	-109.3	-549'889
MOYENS SPÉCIFIQUEMENT AFFECTÉS	ÉTAT 2023	Budget 2023	Diff. %	ÉTAT 2022
Prélèvement des moyens spécifiquement affectés	3'390'197	3'777'800	-10.3	3'631'719
Apports aux moyens spécifiquement affectés	-3'059'809	-3'059'000	0.0	-3'213'943
Modification des moyens spécifiquement affectés	330'388	718'800	-54.0	417'776
RÉSULTAT après modification des moyens affectés (+ excédent / - perte)	396'777	6'760	5'769.5	-132'113



FÉDÉRATION

	ÉTAT 2023	Budget 2023	Diff. %	ÉTAT 2022
Total Fédération	1'889'022	2'033'250	-7.1	1'117'194
Assemblée des délégué-e-s et Conférence des président-e-s	197'434	231'200	-14.6	205'194
Commission de gestion et Instance de recours indépendante	12'471	21'000	-40.6	11'713
Travail Comité	211'218	185'000	14.2	207'495
Organisations membres	1'208'608	1'300'500	-7.1	483'682
Instances et commissions	259'291	295'550	-12.3	209'109

L'Assemblée des délégué-e-s (AD) s'est réunie deux fois à Olten en 2023. Elle a adopté les points statutaires en bonne et due forme. Lors de l'AD d'automne, les délégué-e-s ont admis l'organisation membre (OM) des preneurs de licences en tant que 33^{ème} OM de la Fédération. La Commission de gestion (CG) et l'Instance de recours indépendante (IRI) ont dûment participé aux AD. Sur les trois Conférences des Président-e-s (CPrés), deux ont eu lieu à Olten. La CPrés d'été s'est déroulée sous forme d'atelier et avait pour thème principal «La communication avec la base/Bio Suisse et la politique». La «Dispo-Halle» à Bienne a une fois de plus fait ses preuves comme lieu idéal pour cet événement d'été annuel.

En 2023, le Comité s'est penché sur différentes questions stratégiques en collaboration étroite avec la Direction. Ainsi, le processus de développement de la nouvelle Stratégie 2025+ a été lancé et l'AD a adopté une résolution sur les nouvelles techniques génétiques (genome editing). De plus, le Comité a connu un changement: à la suite de la démission de Claudio Gregori (OM GR), Rahel Beglinger-Urner (MO GL) a été élue au Comité par l'AD du printemps.

Dans la position «Organisations membres & marchés régionaux» sont nouvellement réunis les marchés régionaux et l'argent pour le renforcement des OM. En 2023, les marchés régionaux ont été transférés du Marketing à la Fédération pendant une année de transition afin de créer de meilleures synergies.

Pour l'année 2023, Bio Suisse a soutenu les OM avec un montant forfaitaire de 3'000 Fr. par OM et de 13 francs par membre. Bio Suisse a de plus soutenu 41 projets des OM pour un montant total de 265'050 Fr. Ce sont au total 449'674 Fr. qui ont été versés aux OM. Le budget pour les marchés régionaux s'est élevé à 800'000 Fr. Les décomptes finaux seront bouclés en 2024.

La Commission de labellisation agricole (CLA) a siégé lors de huit séances ordinaires et trois séances supplémentaires. La CLA a poursuivi le travail sur des projets de Cahier des charges importants comme la fertilisation, l'apiculture et la multiplication dans le domaine des plantes ornementales.

La Commission de labellisation de la transformation et du commerce (CLTC) a siégé lors de sept séances ordinaires. La CLTC a accompagné le projet sur les emballages et a terminé son travail sur l'interdiction des rayons x. Elle a en plus rencontré des membres de l'OM Preneurs de licences pour un échange.

La Commission de labellisation internationale (CLI) a siégé lors de cinq séances ordinaires et deux séances supplémentaires en ligne. Plusieurs points de la partie internationale du Cahier des charges ont été adaptés au Cahier des charges suisse. Diverses mesures pour encourager les petites exploitations ont été discutées et adoptées. Une vision sur la diversification des cultures pérennes tropicales et la Stratégie internationale 2023+ ont également été adoptées. Le projet «Responsabilité sociale internationale» a été accompagnée de près. De plus, un audit a été réalisé au secrétariat, divers produits et provenances critiques ont été discutés séparément et des mesures ont été définies pour une partie.

Écarts: Les coûts des AD et CPrés étaient plus bas que prévus, ce qui s'explique par un nombre moins élevé de participant-e-s et, par conséquent, moins de défraiements versés. Des économies ont aussi pu être réalisées au niveau des locaux et de la technique. Les dépenses de la CG et de l'IRI étaient cette année inférieures au budget de près de 40 %. Une prévision est toujours difficile, car les charges sont calculées en fonction du travail effectué. Au niveau des organisations membres, le budget était par inadvertance trop élevé de 50'000 Fr. L'argent budgété pour le renforcement des OM a toutefois été entièrement utilisé conformément au règlement (450'000 Fr.). Concernant les marchés régionaux (bouclé en février 2023 des marchés 2022), le décompte global des OM était inférieur de 41'000 Fr., à relever que cet écart se rapporte à l'année 2022.



DIRECTION

	ÉTAT 2023	Budget 2023	Diff. %	ÉTAT 2022
Total Direction	3'149'728	3'166'310	-0.5	2'775'875
Frais de personnel	987'042	858'310	15.0	859'292
Projets et réseaux	403'336	493'000	-18.2	370'783
Contributions à la certification	1'759'350	1'815'000	-3.1	1'545'800

En 2023, la Direction de Bio Suisse a continué d'investir dans le développement du contenu, de la structure et de l'organisation du secrétariat dans le cadre de «Bio Suisse insieme». En outre, les bases pour le projet «Stratégie de la Fédération 2025+» ont été posées cet automne. L'objectif est le développement de la stratégie de la Fédération après la stratégie «Avanti 2025», qui prend fin dans deux ans.

La Direction de Bio Suisse s'est réunie une fois par mois et a pris des décisions sur des projets et thèmes actuels du secrétariat et de la Fédération. Des projets importants, comme le nouveau règlement tarifaire pour les preneurs de licences et les partenaires commerciaux, le passage de M-Bio au Bourgeon ou encore l'arrêt de tuer les poussins, ont ainsi pu être poursuivis.

La direction de Bio Suisse dispose d'un large réseau et a investi, comme ces dernières années, dans des partenariats éprouvés. Des contributions à des projets ont p. ex. été versées à l'Alliance agraire, l'IFOAM UE et IFOAM Global, Bioverita et à d'autres organisations partenaires. L'organisation membre des preneurs de licences a aussi encore été soutenue pendant une année, ne disposant actuellement pas encore de ses propres recettes.

Les postes d'état-major axés sur la formation, la gestion de la Fédération, l'Antenne romande et la vente directe ont poursuivi leur travail sur les projets en cours et débuté de nouveaux projets. Le poste d'état-major Vente directe a continué le projet des «panneaux pour les champs dans les fermes bio» en collaboration avec diverses OM. Des mesures de soutien ont, en outre, été réalisées en étroite coordination avec Biomondo. Au niveau de la Formation, Bio Suisse s'est engagée dans le cadre de la révision de la formation initiale agricole pour une plus grande considération de l'agriculture biologique. Le projet comporte une orientation Production végétale bio. Dans tous les autres métiers et orientations, l'agriculture biologique sera enseignée de manière intégrée. La mise en œuvre est prévue pour l'année scolaire 2026/2027. L'Antenne romande a aussi soutenu en 2023 des projets en Suisse romande et elle s'est engagée au sein du comité d'organisation de la Journée des Grandes cultures bio qui se déroulera en Suisse romande en 2024.

La collaboration avec la filiale International Certification Bio Suisse (ICB AG) s'est aussi bien passée pendant l'année 2023. Les échanges informels réguliers entre les directions sont assurés et l'indépendance garantie à tous les niveaux. Les contributions à la certification nouvellement budgétées suite aux mesures d'économie ont pu être respectées. Bio Suisse a versé des contributions supplémentaires à bio.inspecta pour les certifications BIOSUISSE ORGANIC à l'étranger.

Écarts: Divers projets de la Direction n'ont pas pu être réalisés aussi rapidement que prévu. Ainsi le projet «Nouveau règlement tarifaire» n'a pu être poursuivi qu'à partir du deuxième semestre et le processus stratégique n'a pu être lancé qu'au dernier trimestre. En contrepartie, les frais de personnel étaient plus élevés parce qu'une personne a été engagée temporairement pour le projet Biomondo et qu'une collaboratrice de longue date a été promue (non budgété).



PROJETS STRATÉGIQUES ET RECHERCHE

	ÉTAT 2023	Budget 2023	Diff. %	ÉTAT 2022
Total Projets stratégiques et recherche	1'687'347	1'830'000	-7.8	1'546'938
Frais de personnel	990'620	975'000	1.6	956'316
Projets stratégiques et recherche	696'727	855'000	-18.5	590'622

Les responsables de projet du département Projets stratégiques et recherche (PS&R) ont traité et coordonné en 2023 des projets stratégiques variés sur des thèmes prioritaires, cela en étroite collaboration avec des instances, d'autres secteurs et des partenaires externes.

Dans le domaine du climat, l'accent était placé sur le thème «Mesure des prestations pour la protection du climat» et sur la sensibilisation des fermes. Des projets pilotes sur les bilans climatiques ont été réalisés et un aperçu de mesures de protection du climat a été établi. Plusieurs journées techniques ProBio ont été organisées (financées par le budget ADQ) et des vidéoconférences réalisées sur des mesures permettant de favoriser la résilience climatique. De plus, un mémo sur la protection du climat et l'agriculture biologique a été élaboré. Finalement, le réseau avec d'autres organisations et partenaires de l'ensemble de la filière de création de valeur a été développé et les intérêts de l'agriculture biologique ont été placés.

Bio Cuisine, la nouvelle certification pour la restauration, a été lancée en avril 2023. En fin d'année, environ 70 entreprises se trouvaient dans le processus de certification dont 15 avaient terminé leur certification. Ce projet a été soutenu par des mesures de communication complémentaires et une présence dans la branche – p. ex. au «Genussmarkt» à Fürstenu Gr, aux «Saveurs bio à Morat» ou lors de la toute première remise du «Green Chef of the Year» en collaboration avec Gault&Millau. L'offre en produits convenience à base de légumes bio a pu être élargie tout au long de la filière de création de valeur. Des villes et des cantons ont pu être soutenus dans le développement de la part des produits bio dans la restauration des villes. Des modules de formation Sustineo pour les restaurateurs-trices ont en outre été réalisés pour la première fois dans le cadre de la collaboration avec la ZHAW.

Dans le domaine de la responsabilité sociale internationale, tous les contrôleurs et contrôleuses espagnols ont été formés et les premiers audits sociaux Bio Suisse ont été réalisés à l'échelon national. De plus, nos spécialistes ont accompagné plusieurs audits en Espagne et en Italie et en ont discuté ensuite avec les organismes de contrôle. En fin d'année, les premières formations pour l'Italie ont été préparées. Toutes les activités se sont déroulées en étroite collaboration avec ICB AG.

L'accent dans le domaine du bien-être animal a été placé en 2023 sur le soutien de la branche pour la mise en œuvre de la décision de l'AD «Tous les poussins doivent vivre». Jusqu'à la fin de l'année, environ 30 % des coqs ont été élevés. L'année a permis de consolider les règlements pour la volaille, de clarifier leur interprétation et des décisions des CL sur diverses demandes.

Le département PS&R était en outre responsable de l'organisation du Forum national de la recherche bio (FNRB). Dans le domaine de la sélection, le projet «Taureaux Bio d'IA» a été accompagné et des organisations de sélection végétale bio ont été soutenues avec un montant de 200'000 Fr.

Écarts: Les frais de personnel du département Projets stratégiques et recherche étaient supérieur au budget de 1,6 %, parce que des prestations budgétées comme coûts de projets ont été remplacées par des collaborateurs (augmentation du taux de travail et stage). De plus moins de prestations que prévu ont été externalisées dans les différents projets.



ASSURANCE ET DÉVELOPPEMENT DE LA QUALITÉ

	ÉTAT 2023	Budget 2023	Diff. %	ÉTAT 2022
Total Assurance et développement de la qualité	3'836'337	3'921'280	-2.2	3'709'043
Frais de personnel	3'275'567	3'268'800	0.2	3'091'869
Sanctions, durabilité, Cahier des charges	117'294	150'000	-21.8	243'559
Agriculture	350'201	393'730	-11.1	234'108
International	49'665	40'000	24.2	46'822
Transformation et commerce	43'611	68'750	-36.6	92'685

Le département Assurance et développement de la qualité (ADQ) a dû compenser de longues absences de personnel en 2023, ce qui a mené à une accumulation de travail au niveau du traitement des réclamations et des sanctions. Ce faisant, les frais de personnel n'ont pas été dépassés. Nous avons pu professionnaliser encore davantage les audits de surveillance auprès des organismes de contrôle. La gestion des risques a été soumise à la direction pour vérification. Le nombre de séances croissant des commissions de labellisation a engendré une augmentation de travail à tous les niveaux. Un soutien basé sur des logiciels a apporté d'importants progrès au niveau de l'efficacité et de la qualité. Des simplifications du processus de traitement des cas de résidus, en accord avec les organismes de contrôle, sont un gain pour tous les concernés. Des projets de risques ont été réalisés avec le FiBL. En raison de ressources manquantes côté FiBL, l'argent budgété pour les projets n'a pas été entièrement utilisé.

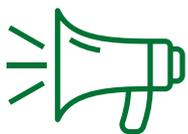
En 2023, le secteur de l'Agriculture était fortement occupé par des thèmes du Cahier des charges comme l'alimentation des ruminants et des non-ruminants. Il a aussi fait avancer d'importants projets liés au Cahier des charges comme la fertilisation, l'apiculture ou la sélection des plantes ornementales. Depuis la fin de l'année, l'administration des membres est à nouveau située dans le département de l'Agriculture afin de favoriser la collaboration entre les spécialistes et les autres collaborateurs-trices du secteur. La mise en œuvre du Portail Bio Suisse s'est accélérée, en intégrant, dans un premier temps, les processus administratifs existants au niveau administration des membres avec l'objectif d'une simplification administrative.

Cinq journées techniques sur le thème du climat ont eu lieu dans le cadre de ProBio, lesquelles étaient bien fréquentées. Plusieurs groupes d'échanges ont en outre été lancés à la fin de l'année. Ils se pencheront de manière approfondie sur les mesures de protection du climat dans les fermes. En raison de diverses dépendances, le budget de ProBio n'a pas été entièrement utilisé. Après une phase de planification de presque deux ans, la 3^{ème} Journée suisse du Bétail Bio s'est déroulée en mai à Landquart dans les Grisons.

Le secteur Transformation et commerce (T&C) a traité de manière compétente un nombre croissant de demandes de licences pour des produits Bourgeon transformés. Au total 1'354 preneurs de licences ont transmis 2'427 demandes. Afin de pouvoir garantir une qualité de management élevée, un niveau responsable d'équipe a été introduit et deux collaborateurs spécialisés de longue date ont été promus à cet effet. Le chapitre désuet «Bière» du CDC a été remanié en profondeur. Le projet «Utilisation de la détection au rayon x» a pu être finalisé après consultation de différentes parties prenantes. Le projet sur les emballages lancé en 2022 a aussi été finalisé. Avec «Portail T&C», un projet de numérisation important a été lancé, qui a pour objectif de remplacer le logiciel d'attribution des licences. En parallèle, il s'agit d'optimiser, de simplifier et de numériser des processus de travail gourmands en ressources. Afin de rendre le processus d'octroi des autorisations exceptionnelles plus systématique et transparent, la «Liste des critères d'octroi des AE» a été élaborée et peut être consultée sur le site internet.

Le secteur International a de nouveau vérifié plus de 14'000 transactions d'importation quant à leur conformité avec le Cahier des charges Bourgeon. Des contrôles supplémentaires, basés sur les risques, ont été effectués pour 400 transactions. Des documents de position ont été élaborés sur les trois thèmes critiques d'importation, soit les pays de provenance, les distances de transport et la saisonnalité. Ils ont été adoptés par le Comité. Une Stratégie internationale 2023+ a été élaborée en collaboration avec la Commission de labellisation International qui doit encore être approuvée par le Comité. Dans le cadre du processus de restriction des importations, 121 produits déjà importés ont été réévalués par les groupes spécialisés et le product management de Bio Suisse pour savoir si des restrictions de commercialisation sont nécessaires ou judicieuses.

Écarts: En raison des ressources du FiBL et de l'adaptation des processus pour les audits des abattoirs, le budget n'a pas été entièrement utilisé. L'écart des coûts effectifs avec le budget dans le secteur T&C est dû à la dissolution d'une réserve latente de 20'000 Fr. qui n'était plus nécessaire.



MARKETING ET COMMUNICATION

	ÉTAT 2023	Budget 2023	Diff. %	ÉTAT 2022
Total Marketing et communication	4'942'705	4'971'550	-0.6	4'892'927
Frais de personnel	2'119'212	2'091'000	1.3	1'918'144
Marketing et communication	136'179	163'750	-16.8	214'852
Promotion des ventes	683'806	715'000	-4.4	883'396
Communication marketing	1'110'026	994'800	11.6	1'143'434
Communication d'entreprise	351'398	350'000	0.4	287'899
Bioactualités	444'654	517'000	-14.0	369'850
Marketing commercial	97'429	140'000	-30.4	75'353

Le département Marketing et communication (M&C) peut relever une année réussie au niveau communication. Le processus démarré en automne 2022 visant à positionner Bio Suisse de manière plus claire en public et sur le marché a été poursuivi en 2023 et une vaste stratégie de communication et de contenu a été élaborée. Elle sera déployée et mise en œuvre dans le cadre de sous-projets au cours de l'année à venir, par exemple avec une nouvelle campagne de base. L'accent est mis sur la définition des thèmes stratégiques et la simplification des messages, qui sont traités dans le newsroom de Bio Suisse, appelé «content farm». Bio Suisse peut ainsi avoir une communication encore plus convaincante et efficace.

Le poste d'état-major Politique fait partie du département M&C. En 2023, le lobbying s'articulait principalement autour de la mise en œuvre adaptée au bio de la politique agricole 2022+ et de la Stratégie Climat pour l'agriculture et l'alimentation 2050. Les principaux thèmes traités étaient les pesticides, la biodiversité, l'ingénierie génétique et le climat. Les partenaires principaux étaient l'Alliance agraire, l'Union Suisse de paysans, l'Office fédéral de l'agriculture et le Groupe suisse de travail sur le génie génétique.

La communication numérique a été spécialement poussée, le site internet de Bio Suisse développé et la migration et le développement des sous-pages internet de T&C, International et Producteurs-trices vers le nouveau système ont été finalisés. De plus, un vaste tableau de bord a été créé pour améliorer le contrôle et le suivi des mesures. Le contenu produit a été placé de manière ciblée dans différents canaux comme les réseaux sociaux, les newsletters ou le blog.

Le secteur Communication marketing a utilisé une nouvelle fois la campagne de base «Tout bio» avec une large couverture médiatique (en ligne, réseaux sociaux). On a renoncé consciemment au spot TV, parce que les moyens budgétés étaient restreints en raison du développement de la stratégie et du concept susmentionné. La campagne de base a été soutenue par la présence au Bio Marché à Zofingue et la roadshow dans les centres commerciaux Coop. L'écoulement du matériel de promotion des ventes a une nouvelle fois été fructueux, la boutique en ligne a connu une utilisation intense.

Dans le secteur de la Communication d'entreprise, le travail de relation publique a été marqué en 2023 par la conférence média annuelle (CMA) ainsi que des thèmes d'actualité sur l'agriculture biologique et l'alimentation. Le rapport annuel et le dossier «Le bio en chiffres» sont sortis à l'occasion de la CMA. Des reportages ont régulièrement paru dans les médias (agricoles) à la suite d'attention accordée de manière proactive à des journalistes importants pour Bio Suisse. Des thèmes centraux pour Bio Suisse ont ainsi pu être ancrés auprès du grand public, entre autres aussi grâce à des interviews et à la présence à la télévision d'Urs Brändli et de Balz Strasser. Les newsletters pour les consommateurs-trices, les preneurs de licences, les entreprises BIOSUISSE ORGANIC et les OM sont un canal de communication important.

Avec la publication de 10 numéros en allemand, français et italien, le magazine Bioactualités a aussi assuré en 2023 la communication avec les productrices et les producteurs et avec les preneurs de licences.

Dans le secteur du Marketing commercial, toutes les activités de promotion des ventes prévues dans les domaines en ligne, commerce bio spécialisé et fournisseurs pour la restauration ont pu être réalisées. Afin d'atteindre les objectifs d'économie, des activités de développement planifiées en collaboration avec des preneurs de licences Bourgeon ont été annulées.

Écarts: Le département M&C se situe globalement dans le budget. Le plus grand écart, au niveau Communication marketing, concernait la compensation d'une part trop élevée d'argent PSL dans le cadre des mesures d'économie en 2022, qui a été compensée en 2023 par un montant de 289'000 Fr.

	ÉTAT 2023	Budget 2023	Diff. %	ÉTAT 2022
Total Marchés	2'289'740	2'497'780	-8.3	2'189'325
Frais de personnel	1'326'069	1'404'680	-5.6	1'290'913
Marchés et product management	963'670	1'093'100	-11.8	898'413

Le département Marchés a poursuivi de manière conséquente l'objectif d'augmenter les ventes dans des marchés aussi équilibrés que possible. Avec la création d'une transparence globale des marchés, souvent en collaboration avec d'autres fédérations et une communication correspondante, nous avons fourni des outils importants. Nous avons participé activement au processus «Restriction des importations Bio Suisse». Dans les différents groupes de produits, Bio Suisse a réalisé des promotions avec divers partenaires commerciaux, ce qui a soutenu la promotion des ventes et le positionnement du Bourgeon. Certaines mesures de promotion des ventes ont dû être adaptées ou reportées en cours d'année. Le domaine du marketing d'acquisition a fait avancer différents projets de recherche.

Les groupes spécialisés ont travaillé avec grande motivation sur divers thèmes de marché et au développement du Cahier des charges. Au premier janvier 2023, Andreas Bisig a démarré son travail comme nouveau responsable du département. Le product management a, de surcroît, été réparti en trois équipes (grandes cultures, cultures spéciales et produits animaux) et l'équipe a pu être un peu renforcée.

Un thème central du département Marchés en 2023 était l'Offensive Grandes cultures, cofinancée par le commerce de détail. L'organisation du projet a pu être clarifiée et un responsable de projet engagé. Les mesures centrales étaient l'élaboration d'un site internet avec toutes les informations sur la reconversion, le travail médiatique ainsi que la participation aux Journées agricoles à Kölligen AG. Le réseau des fermes de démonstration pour les chefs d'exploitation intéressés a pu être étendu. Une offre de conseil a pu être mise en place en collaboration avec le FiBL.

L'affouragement des ruminants a aussi préoccupé le département Marchés. Les producteurs-trices de lait ont parfois des soucis avec l'application des directives d'affouragement (100 % provenance suisse, 5 % de concentrés). Bio Suisse a créé un groupe de travail avec les différentes parties prenantes. Une mesure était la réalisation d'une enquête sur la situation actuelle auprès des producteurs-trices de lait. Pour finir, l'Assemblée des délégués a approuvé la proposition du groupe de travail d'autoriser l'utilisation de composants protéiques Bourgeon importés pour une durée limitée à 5 ans (10 % pendant 3 ans puis 5 % pendant 2 ans).

En 2023, trois projets de recherche et de vulgarisation avec le FiBL dans le secteur des fruits sont arrivés à terme (petits fruits, fruits à cidre, cerises). Grâce à ces projets, la recherche et le conseil ont pu être considérablement renforcés, en particulier dans les domaines protection des plantes, aptitude variétale et économie d'entreprise. Les prix de référence des fruits bio ont pu être augmentés en 2023 pour les fruits à pépins, les fruits à cidre et les petits fruits. Pour le raisin bio, un supplément minimal sur le prix a été défini pour la première fois.

L'affouragement 100 % bio des cochons bio, décrété par l'OFAG, est entré en vigueur en 2023. La protéine de patate conventionnelle n'est plus autorisée pour l'affouragement des cochons. En raison de ce changement, la plupart des engraisseurs porcins ont connu d'importantes déductions sur la qualité de la graisse. De plus, la rentabilité de la production de cochons s'est dégradée. Le département Marchés a élaboré un plan d'action et a organisé une table ronde avec tous les acteurs. Dans ce cadre, l'OFAG a mis en consultation une modification de l'ordonnance proposant de reporter l'affouragement 100 % bio à la fin 2030. La branche voit ce report comme une opportunité de trouver des solutions sans que des engraisseurs porcins arrêtent la production.

Le marché des légumes bio est tendu, ce qui rend le thème des relations commerciales équitables important. Il y a de nouveau eu des appels d'offres dommageables avec des prix fixes à long termes. Des tables rondes sectorielles ont été organisées à ce sujet, avec implication du médiateur de Bio Suisse. Le Groupe spécialisé Légumes et pommes de terre a d'une part élaboré un document de position sur le processus de formation des prix et a d'autre part procédé à des modifications dans le bulletin des prix indicatifs (frais d'emballage inclus dans le prix indicatif).

Écarts: Comme certaines mesures de promotion des ventes ont été adaptées ou en partie annulées, les charges étaient plus basses. En raison de postes vacants, les frais de personnel étaient aussi plus bas que budgétés.



FINANCES ET SERVICES

	ÉTAT 2023	Budget 2023	Diff. %	ÉTAT 2022
Total Finances et services	3'976'461	3'524'070	12.8	3'322'302
Frais de personnel	1'598'802	1'511'000	5.8	1'427'515
Informatique	1'115'612	700'730	59.3	689'883
Finances et services	175'583	241'700	-27.4	107'126
Charges d'exploitation	1'086'464	1'071'000	1.4	1'097'778

Le département Finances et services (F&S) est responsable de la comptabilité, du personnel, de l'administration, de la réception, de la numérisation et de l'informatique. Jusqu'à la fin de l'année, l'administration des membres faisait également partie de F&S, mais a été replacée dans le secteur Agriculture du département ADQ. L'ensemble du département F&S s'est penché intensivement sur les thèmes amélioration des processus, qualité des données et numérisation. Le secteur Comptabilité était absorbé en 2023 par le projet Finances 2024+ qui comporte, outre un nouvel outil de comptabilité, aussi une toute nouvelle logique d'écritures en prévision de l'assujettissement à l'impôt. Le secteur a aussi travaillé au module de facturation dans le Portail Bio Suisse, permettant d'établir les premières factures pour Bio Cuisine avec ce module. Le projet «Remise à niveau de la TVA» a pu être achevé en grande partie.

Au vu de l'amélioration de tous les processus administratifs, l'administration des membres a également mis l'accent sur les préparatifs du Portail Bio Suisse, la qualité des données et la numérisation de 7'500 contrats. La réception et l'administration ont fortement travaillé à améliorer la qualité des services.

L'équipe du personnel a été reconfigurée avec un responsable d'équipe, une partie traitement des dossiers et l'encadrement des apprenant-e-s. En raison de changements de personnel, l'engagement de nouvelles personnes a demandé beaucoup de temps. De plus, des discussions sur les absences ainsi que des statistiques du personnel ont été introduites en tant qu'outils de gestion. Une harmonisation des descriptions des fonctions a été réalisée qui doit servir de base à la révision du système salarial prévue prochainement. Pendant le dernier trimestre, des travaux préparatifs étaient en cours pour l'implémentation du nouveau logiciel de comptabilité salariale.

Le secteur Informatique a fourni un travail intensif avec les autres départements pour faire avancer la numérisation. Le programme numérique a été discuté et priorisé tous les mois dans le digital board. Un des thèmes prioritaires était le Portail Bio Suisse, où l'on a travaillé à des améliorations du module Bio Cuisine déjà lancé (p. ex. intégration des centres de coûts) et à la préparation du portail pour les membres. À cette effet, de nombreux processus actuels et exigences de processus ont dû être intégrés et améliorés en tant que processus cibles afin qu'ils puissent être numérisés. Un nouveau modèle de données doit permettre de fournir le Portail en données et d'intégrer les données du partage des données agricoles. Avec l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur la protection des données, un dossier de traitement ainsi qu'une déclaration de confidentialité ont été établis pour le site internet et les contrats. Au niveau des contrats, la déclaration de confidentialité a été ancrée dans les annexes au Cahier des charges pour les membres et les preneurs de licences.

Biomondo est la boutique en ligne pour toutes les fermes et les transformateurs bio artisanaux. Sur les plusieurs milliers d'offres actives, il y en a toujours davantage qui peuvent être commandées en ligne. Les fermes bio mettaient en ligne tous les mois 200 à 400 annonces pour le commerce. La plateforme affichait à la fin 2023 plus de 3'000 entreprises enregistrées, dont environ 2500 fermes bio et 14 restaurants avec le label Bio Cuisine. Tous les profils avec certificat bio peuvent être consultés, il est ainsi p. ex. possible de chercher des magasins à la ferme bio ou des restaurants. La carte Biomondo a été intégrée à divers sites internet externes. En 2023, le site Biomondo a été visité 225'000 fois.

Écarts: Le département Finances et services est nettement au-dessus du budget (+12,8 %). Cela est principalement dû au secteur Informatique, qui dépasse le budget de 59,3 %. Des subventions et moyens de tiers pour un montant de 637'000 Fr. ont heureusement pu être générés pour Biomondo, ce qui a mené à des dépenses et investissements supplémentaires pour un même montant. Les frais de personnel sont supérieurs au budget en raison d'augmentations temporaires liées à des remplacements et au plan de succession.



MOYENS SPÉCIFIQUEMENT AFFECTÉS

	31.12.2023	31.12.2022	Modifications
Moyens spécifiquement affectés (MSA)			
Grandes cultures (CGCB)	249'591	583'180	-333'589
Viande Porcs	71'460	35'633	35'827
Viande Ruminants	34'799	28'514	6'285
GalloSuisse (Œufs)	499	499	0
Légumes	79'801	84'440	-4'639
Fruits à pépins	131'574	168'011	-36'437
Fruits à cidre	70'435	153'048	-82'613
Table ronde du lait bio (TRLB)	57'637	239'309	-181'672
Producteurs suisses de lait (PSL)	408'332	72'427	335'905
Autres			
Projets de recherche et d'innovation	100'000	100'000	0
Supports d'enseignement	214'850	214'850	0
Projet ProBio	233'000	233'000	0

Vue d'ensemble des modifications des liquidités des moyens spécifiquement affectés (MSA) et des excédents des années antérieures

Grandes cultures (CGCB): En 2023, 18 nouveaux projets et 27 projets CGCB déjà en cours ont été financés avec les moyens spécifiquement affectés. Les rapports des projets terminés en 2023 ont été évalués lors de la séance de la CS du 29.01.2024.

Viande Porcs / Viande Ruminants: La création de la transparence sur le marché et la commercialisation des animaux bio ont été assurées par le prélèvement de MSA. Les dépenses budgétées pour l'année 2023 ont été utilisées comme prévu. On peut mentionner l'utilisation de droits de licences pour des plateformes en ligne (Markt-DB pour les prix indicatifs et Labelbase pour la commande des marque auriculaires), des demandes de données (Identitas AG) ainsi que des frais en lien avec les vignettes d'accompagnement des animaux (impression, frais pour labels supplémentaires). La progression de la numérisation occasionne davantage de charges dans ce domaine, d'une part pour optimiser des processus et d'autre part pour adapter des processus aux besoins spécifiques de l'agriculture bio. Des surplus de 2022 ont bénéficié aux trois projets «100.0 affouragement des porcs» du FiBL, «BioPerform» d'Agroscope et «Remontes bio 21.0» de Progana et du FiBL.

GalloSuisse (Œufs): Sur la base de la convention sur l'utilisation de l'argent marketing entre Bio Suisse et GalloSuisse, Bio Suisse a reçu le montant maximal de 140'000 Fr. pour l'année 2023. Ce montant a été entièrement utilisé. La moitié du montant a été employée pour une répétition de la campagne en ligne à succès «3 Min.-Bio-Ei-Quiz» (quiz œuf bio 3 minutes). Un tiers a financé des premières mesures de communication sur «Tous les poussins doivent vivre» (création de l'emblème, conception du matériel d'information pour la vente directe). Le solde a été dépensé pour des activités dans le commerce de détail (Coop) et pour plusieurs petites promotions dans le commerce spécialisé en ligne.

Légumes: Les moyens spécifiquement affectés Légumes (contributions pour les légumes) ont été encaissés en 2023 sur la base du règlement des contributions. Le budget a été valorisé en 2023 comme prévu en collaboration avec l'Union maraichère suisse (UMS) et utilisé pour diverses promotions au point de vente (p. ex. autocollant nouvelle récolte et promotion des légumes de garde).

Fruits à pépins: Les contributions pour les fruits à pépins ont aussi permis en 2023 de financer des projets de promotion des ventes. Il s'agissait de promotions dans les boutiques en ligne Farmy, Mahler et Migros ainsi que de l'action «Pomme du mois» dans le commerce de détail. Les contributions pour les fruits à pépins ont aussi financé une partie du Roadshow, une dégustation de fruits à pépins et une dégustation mixte.

Fruits à cidre: Diverses activités de promotion des ventes des fruits à cidre ont été financées avec les MSA Fruits à cidre: il s'agissait en 2023 d'une promotion commune avec Ramseier, le Roadshow ainsi que des promotions dans des boutiques en ligne de Mahler et Migros. Une dégustation mixte a en outre été organisée dans des points de vente Coop. Ces moyens ont aussi permis de financer un projet promotionnel sur trois ans du FiBL (Encouragement de la production de pommes à cidre bio), l'échange de connaissances fruits à cidre bio et les tables rondes fruits à cidre bio.

Table ronde du lait bio (TRLB): Pour l'année 2023, la table ronde du lait s'est décidée pour la redevance ordinaire de 0,2 ct./kg de lait. L'objectif était de communiquer les avantages du lait bio en raison de la pression exercée par les alternatives végétales. Les mesures ont de surcroît contribué à un lissage saisonnier. Les moyens encaissés ont été investis dans différentes mesures de promotion des ventes. Le fonds de 240'000 Fr. a pu être réduit à 57'000 Fr.

Producteurs suisses de lait (PSL): En 2023, Bio Suisse et les Producteurs suisses de lait se sont mis d'accord sur une nouvelle convention concernant la contribution marketing. Grâce au moyens spécifiquement affectés des PSL, il a été possible de réaliser de nombreuses mesures publicitaires et de promotion des ventes en faveur du lait bio aussi en 2023. L'avoir du fonds a augmenté de 72'000 Fr. à 408'000 Fr. En raison d'un remboursement du département Marketing et communication, le solde du fonds est plus élevé que prévu de 289'000 Fr.

Autres:

Projets de recherche et d'innovation: Aucun montant supplémentaire n'a été utilisé pour des projets de recherche et d'innovation en 2023. Les contributions pour la sélection végétale ont été financées par le compte des activités courantes.

Support d'enseignement: La Commission de la formation souhaite réserver cet argent pour le développement des supports d'enseignements bio. Ce projet ne sera toutefois réalisé qu'une fois la révision actuelle de la formation initiale terminée.

Projet ProBio: Aucun moyen supplémentaire n'a été dépensé pour le projet ProBio en 2023.



RECETTES

	ÉTAT 2023	Budget 2023	Diff. %	ÉTAT 2022
Recettes	22'168'116	21'951'000	1.0	19'421'492
Cotisation annuelle producteurs-trices	2'490'709	2'532'000	-1.6	2'471'429
Droits de licences et d'utilisation de la marque	15'406'661	15'800'000	-2.5	13'834'572
OFAG pour communication / travail de base	3'054'361	2'292'000	33.3	1'639'187
Matériel de promotion des ventes	299'300	350'000	-14.5	303'508
Autres recettes	917'084	977'000	-6.1	1'172'796

Les recettes ont connu une évolution réjouissante en 2023. Le total des recettes a atteint 22,2 mio. Fr., ce qui est supérieur au budget de 1 % et représente une nette progression en comparaison avec l'année 2022.

Les cotisations des producteurs-trices se situent à 2,49 mio. Fr. soit -1,6 % au-dessous des attentes selon le budget. À noter que les cotisations des producteurs-trices continuent d'augmenter en comparaison avec l'année précédente et que par conséquent, le nombre de membres a aussi légèrement augmenté.

Les droits de licences et d'utilisation de la marque sont, avec 15,4 mio. Fr., 400'000 Fr. inférieurs au montant budgété de 15,8 mio. Fr. mais nettement plus élevés que l'année précédente avec 13,8 mio. Fr. Coop a présenté une forte croissance pendant l'année de jubilé et l'introduction du Bourgeon progresse aussi chez Migros, toutefois pas aussi rapidement que prévu. Ce montant comporte la dissolution de 150'000 Fr. de réserves de fluctuation au lieu des 230'000 Fr. budgétés.

On trouve la plus grande augmentation de 1,6 mio. Fr. à 3,1 mio. Fr., soit 33,3 %, au niveau des subventions de l'Office fédéral de l'agriculture, grâce aux moyens supplémentaires obtenus pour l'initiative Restauration et pour Biomondo.

De plus, la méthode de comptabilisation des marchés régionaux a été modifiée, de sorte que le solde versé de 2022 est aussi pris en compte ici.

En comparaison avec l'année précédente, le matériel de promotion des ventes est resté stable à 299'300 Fr. Les autres recettes ne sont pas tout à fait aussi élevées que l'année d'avant, mais le montant de 917'084 Fr. remplit tout de même les attentes selon le budget.

BILAN DE BIO SUISSE

En comparaison avec l'année précédente

	31.12.2023	31.12.2022
Actifs	15'776'752	15'490'542
Actifs circulants	12'013'784	12'298'496
Liquidités	1'412'057	1'755'065
Créances résultants de livraisons et prestations	1'938'193	2'275'403
Autres créances à court terme	171'740	81'533
Réserves et prestations non facturées	94'496	78'837
Actifs de régularisation	8'397'299	8'107'658
Actifs immobilisés	3'762'968	3'192'046
Immobilisations financières	1'256'205	1'243'114
Participations	100'001	100'001
Immobilisations corporelles meubles	45'119	65'072
Immobilisations corporelles immeubles	413'143	567'826
Immobilisations immatérielles	1'948'501	1'216'033
Passifs	15'776'752	15'490'542
Dettes à court terme	7'422'764	7'629'371
Dettes résultants d'achats et de prestations	2'548'584	1'797'284
Autres dettes à court terme	125'872	1'044'584
Moyens spécifiquement affectés	1'898'936	2'123'039
Passifs de régularisation, provisions à court terme	2'849'372	2'664'464
Dettes à long terme	1'625'040	1'529'000
Provisions à long terme	1'625'040	1'529'000
Fonds propres	6'332'171	6'464'283
Fonds propres	6'143'054	6'143'054
Bénéfice reporté	189'117	321'230
Résultat de l'exercice	396'777	-132'113

Actifs: Les liquidités ont une nouvelle fois baissé en comparaison avec l'année précédente (1,8 mio. Fr.) à 1,4 mio. Fr. Les créances de livraisons et de prestations ont aussi baissé de 2,3 mio. Fr. à 1,9 mio. Fr. Les actifs de régularisation ont quant à eux augmenté de 3,2 mio. Fr. à 3,8 mio. Fr., à préciser que la majeure partie est due aux droits de licences et d'utilisation de la marque encore dus. Les actifs immobilisés augmentent à la suite des investissements dans la numérisation et dans Biomondo de 3,2 mio. Fr. à 3,8 mio. Fr. et les immobilisations immatérielles s'élèvent dorénavant à 1,9 mio. Fr.

Passifs: Les dettes à court terme baissent de 7,6 mio. Fr. à 7,4 mio. Fr. Les dettes résultants d'achats et de livraisons ont augmenté de 1,8 mio. Fr. à 2,5 mio. Fr. Certaines autres positions ont connu des décalages. Les autres dettes à court terme ont baissé de 1,0 mio. Fr. à 126'000 Fr. Cela est dû au changement dans la logique de comptabilisation des marchés régionaux, qui ne sont plus financés par les subventions de l'OFAG, à la réduction des dettes par rapport aux assurances sociales ainsi qu'au transfert du fonds Taxes d'incitations légumineuses à graines vers les moyens spécifiquement affectés. Les moyens spécifiquement affectés ont diminué de 224'000 Fr. et se situent à 1,9 mio. Fr. Les provisions ont été adaptées en prévision de l'imposition fiscale ordinaire à venir à partir de l'année 2025 et autant que possible, les réserves latentes qui n'étaient plus nécessaires ont été dissoutes.

COMPTE DE PERTES ET PROFITS DE BIO SUISSE

En comparaison avec l'année précédente

	2023	2022
Produit d'exploitation	25'208'500	22'633'901
Cotisation annuelle producteurs-trices	2'490'766	2'471'449
Droits de licences et d'utilisation de la marque	15'371'598	13'834'572
Recettes de tiers (OFAG, PSL, MSA)	6'131'754	4'863'574
Autres recettes et sanctions	685'947	916'523
Prestations Bioactualités	213'475	244'272
Matériel de promotion des ventes	314'960	303'510
Charges d'exploitation	10'532'301	9'348'814
Organismes de contrôle et de certification	1'833'843	1'649'157
Frais de recherche et de vulgarisation	2'042'673	2'371'885
Renforcement des organisations membres	1'226'884	733'540
Communication: frais de diffusion	2'332'902	2'569'471
Communication: frais de production	2'131'832	1'050'049
Mandats de traduction	258'463	271'287
Matériel de promotion des ventes	705'703	703'423
Frais de personnel	10'470'741	9'711'201
Commissions et instances	972'089	907'477
Autres charges d'exploitation	2'542'985	3'181'460
Loyer, bâtiment, entretien	513'101	552'281
Frais administratifs et d'informatique	2'029'884	2'629'179
Amortissements	584'138	349'397
Résultat d'exploitation (+excédent/-perte)	106'246	-864'448
Résultat financier	-10'949	-78'652
Résultat extraordinaire	50'805	-8'108
Résultat financier et résultat accessoire	39'856	-86'760
Résultat avant modification des MSA	66'389	-777'689
Prélèvement / Apport MSA	330'388	417'776
Résultat avant modification du capital d'organisation	396'777	-359'913
Prélèvement de moyens spécifiquement affectés du capital d'organisation	0	227'800
Résultat de l'exercice	396'777	-132'113

Compte de pertes et profits

En comparaison avec l'année précédente, nous avons généré un produit d'exploitation bien plus grand d'un montant 25,2 mio. Fr. Cela est principalement dû à l'augmentation des droits de licences et d'utilisation de la marque qui ont passé de 13,8 mio. Fr. à 15,4 mio. Fr. Le décompte définitif des droits de licences et d'utilisation de la marque a permis de facturer a posteriori encore environ 500'000 Fr. de droits de licences supplémentaires pour 2022. Les subventions additionnelles reçues pour l'Initiative Restauration et Biomondo ainsi que des recettes supplémentaires dans les moyens spécifiquement affectés ont permis d'augmenter les recettes de tiers de 4,9 mio. Fr. en 2022 à 6,1 mio. Fr. en 2023. Le matériel de promotion des ventes est toujours bien utilisé. En 2023, les recettes obtenues avec le matériel de promotion des ventes se situaient à 315'000 Fr. Ce décompte comporte également l'augmentation des stocks de la Boutique en ligne d'un montant de 23'000 Fr. et le tiers des stocks pour un montant de 8'000 Fr.

Les charges d'exploitation ont passé de 9,3 mio. Fr. à 10,5 mio. Fr. Les frais des organismes de contrôle et de certification comportent principalement le montant alloué à International Certification Bio Suisse (ICB AG) pour la certification des entreprises à l'étranger. Ce montant a augmenté d'environ 185'000 Fr. en raison de frais de certification supplémentaires. 493'000 Fr. additionnels ont été investis pour le renforcement des organisations membres, l'explication étant que nouvellement, les marchés régionaux ne sont plus subventionnés par l'OFAG, ce qui facilite l'établissement des rapports pour les organisations membres. La plus grande croissance est constatée dans le département Marketing et communication: les frais de production ont passé de 1,1 mio. Fr. en 2022 à 2,2 mio. Fr. en 2023. Cette augmentation s'explique par les mesures d'économie de 2022, car les plus importantes économies ont dû être réalisées au niveau des frais de production, et par le transfert d'une facture de frais de production du magazine Bioactualités dans cette catégorie de coûts.

Les frais de personnel ont augmenté par rapport à l'année précédente et ont passé de 9,7 mio. Fr. à 10,5 mio. Fr. en 2023. La raison principale, outre le renchérissement, est la formation d'une nouvelle provision dans le domaine du personnel d'un montant de 280'000 Fr.

Les autres charges d'exploitation ont nettement diminué et ont passé de 3,2 mio. Fr. à 2,6 mio. Fr. Les frais pour le conseil d'entreprise et juridique, les frais d'impression et les frais d'informatique ont aussi nettement baissé. En raison des investissements faits dans Biomondo et la numérisation, les amortissements ont connu une augmentation de 234'000 Fr. et passent de 350'000 Fr. en 2022 à 584'000 Fr. pour 2023.

On obtient ainsi pour l'année 2023 un résultat d'exercice de 106'000 Fr. et des résultats financiers et accessoires négatifs de -40'000 Fr. en raison de l'assainissement du compte de régularisation Céréales fourragères. En raison d'une réduction totale de 330'000 Fr. des moyens spécifiquement affectés au bilan, il résulte un bénéfice de 397'000 Fr.

ANNEXE AUX COMPTES 2023

Bio Suisse est une association enregistrée sous le numéro CHE-106.506.215.
Bio Suisse est une personne morale exonérée d'impôts par le canton de Bâle-Ville.

1. Indications sur les principes utilisés dans les comptes

Les comptes annuels présents ont été établis selon les prescriptions du droit suisse, en particulier selon les articles sur la comptabilité commerciale et la présentation des comptes du code des obligations (art. 957 à 962).

2. Indications, répartitions et explications relatives aux positions du bilan et des comptes d'exploitation

	2023 Montant Fr.	2022 Montant Fr.
a) Stocks		
Les stocks sont composés du matériel promotionnel qui est vendu à moitié prix à nos membres. La valeur des stocks s'élève au 31.12.2023 à 141'744.45 Fr. et a été corrigée du tiers des stocks autorisés par les impôts soit un montant de 47'248.15 Fr.	94'496.30	78'836.93
b) Participations		
La participation représente notre filiale à part entière ICB International Certification Bio Suisse AG, capital-actions de 300'000 Fr., valeur comptable.	100'001.00	100'001.00
c) Produit extraordinaire		
En 2022, ristournes de l'AVS pour des frais de gestion et la taxe sur le CO ₂ . En 2023, ristournes de l'AVS pour des frais de gestion et la taxe sur le CO ₂ 5'278.40 Fr. et 1'200 Fr. charges du passé de Bio Nordwestschweiz.	6'478.40	8'107.55
c) Charges extraordinaires		
En 2023, décomptabilisation charges du passé 2020+2022 2'171 Fr. et assainissement caisse compte de régularisation Céréales fourragères 55'112.31 CHF.	57'283.31	0.00
d) Valeur de marché des titres		
Cotation des dépôts des titres auprès de la BAS, valeur du marché	1'256'087.69	1'242'997.04
e) Engagements de leasing	aucun	aucun
f) Dettes à long terme: location des locaux jusqu'en 2028 p.a.	400'000.00	400'000.00

3. Dettes envers des institutions de prévoyance

Les factures ouvertes en fin d'année de la fondation collective Nest pour les cotisations du 2^{ème} semestre se montent à:

269'119.90 249'493.80

4. Dissolution de réserves latentes

653'453.82 872'546.18

5. Moyenne annuelle des postes de travail à temps complet

2023: 76.54 équivalents plein temps pour 95 collaborateurs-trices

2022: 77.10 équivalents plein temps pour 93 collaborateurs-trices

Rapport de la Commission de gestion (CG) de Bio Suisse à l'Assemblée des délégués du mercredi 17 avril 2024 pour l'année 2023

Chers délégué-e-s,

Conformément au Règlement de la Commission de gestion (CG), la CG rend par la présente son rapport annuel pour son activité en 2023.

La CG était présente aux Conférences des Présidents et aux Assemblées des délégués avec une délégation ainsi qu'à la discussion finale avec la société de révision BDO qui s'est déroulée en ligne. La CG a présenté, en outre, lors de l'Assemblée des délégué-e-s d'avril 2023, son rapport sur les recours retirés à l'attention de l'Instance de recours indépendante (IRI).

Sur demande du Comité, la CG a vérifié quelle est la procédure conforme à la réglementation lors de décisions importantes ou critiques des commissions de labellisation (CL). La question posée était si c'est à la CL de prendre des décisions importantes ou critiques ou si elle peut les déléguer au Comité. Il a été constaté que cela est réglé dans la description des fonctions des CL. La CL évalue s'il pourrait s'agir d'une décision importante ou critique et si elle veut la transmettre au Comité.

Cette procédure est rarement choisie. Le/la requérant-e n'est pas informé si la décision a été prise par la CL ou par le Comité.

La CG a rencontré plusieurs membres de la Direction pour un échange.

Les thèmes discutés étaient la fourchette salariale, les salaires et conditions de travail, le stage agricole obligatoire pour les collaborateurs-trices du secrétariat ainsi que la taille du secrétariat. Il s'agit en partie de questions ou critiques qui sont régulièrement soulevés lors des Assemblées des délégué-e-s. Les collaborateurs-trices ressentent parfois ces questions récurrentes comme l'expression d'un manque de confiance.

Concernant la fourchette salariale (comparaison du salaire le plus bas avec le salaire le plus élevé) Bio Suisse présente une valeur comparativement basse d'au maximum 3,6. Cette valeur est actuellement même encore plus basse. Il n'existe pas de chiffres officiels au sein des organisations agricoles. Selon un tableau d'Unia, les organisations de commercialisation Coop (10) et Migros (18) ont des valeurs bien plus élevées. Et dans les grands consortiums, la fourchette salariale atteint des valeurs nettement supérieures à 100.

Les salaires de Bio Suisse ne sont actuellement pas concurrentiels dans divers secteurs selon les dires de la Direction. Des conditions de travail avantageuses et modernes doivent aider à compenser cela. De l'attention est accordée aux questions critiques sur la taille du secrétariat. Après le développement de ces dernières années, le secrétariat ne devrait si possible plus être agrandi.

Le stage agricole est obligatoire selon une décision de l'AD de l'an 2000. Durant la première année de travail, les employé-e-s doivent effectuer un stage agricole de deux jours. Il existe un règlement sur le stage en agriculture pour les collaborateurs-trices du secrétariat. En contrepartie, les producteurs-trices Bourgeon ont la possibilité de réaliser un stage de découverte d'une journée au secrétariat. Pendant la pandémie, les stages agricoles ont accumulé un retard qu'il est prévu d'éliminer jusqu'à la fin 2024.

La CG est de l'avis que les employé-e-s du secrétariat travaillent avec beaucoup d'engagement et de manière très professionnelle. Les membres de la Direction sont conscients qu'ils doivent gérer les moyens financiers avec précaution. La compréhension mutuelle pourrait être encouragée par des échanges réguliers de la part des collaborateurs-trices (stages) mais aussi des délégué-e-s (journées de découvertes au secrétariat).

Les contributions de Bio Suisse à la recherche et à la vulgarisation ont aussi été abordées lors des discussions. Beaucoup de centres de coûts en sont concernés dans les comptes de Bio Suisse. D'importants mandats sont annuellement attribués en particulier au FiBL. Mais des projets privés sont aussi soutenus. Les moyens financiers spécifiquement affectés à la sélection biologique sont en augmentation. Si les moyens sont affectés, ils sont reconnus comme fonds propres et il est possible d'obtenir des subventions supplémentaires de la Confédération.

Avec les contrôles ordinaires ainsi que les contrôles approfondis prévus, la vérification des comptes 2023 a été assurée par la société de révision BDO. Les résultats se basent sur une vérification intermédiaire et une vérification finale. L'organe de révision recommande à l'Assemblée des délégué-e-s d'adopter les comptes 2023. La CG soutient cette motion.

La CG est une instance consultative de l'Assemblée des délégué-e-s. Nous remercions les délégué-e-s pour la confiance accordée et restons volontiers à leur disposition.

Turbach, le 22.02.2024

Laurent Godel

Herbert Volken

Toni von Grünigen

Rapport de l'Instance de recours indépendante (IRI) de Bio Suisse adressé à l'Assemblée des délégués du 17 avril 2024 pour la période de janvier à décembre 2023

L'année 2023 n'a pas vu de nouveaux cas de recours. Deux recours de l'année 2022 n'ont été finalisés qu'en 2023 ou ont été retirés début 2023.

L'IRI a pris connaissance du rapport de la CG à l'attention de l'Assemblée des délégué-e-s du 18 avril 2023. Lors d'une séance avec le Comité et la Direction, ce rapport a été discuté, la collaboration a été précisée et la compréhension mutuelle approfondie.

Safien, le 28 février 2024

L'instance de recours indépendante de Bio Suisse:

Simon Buchli, président
Lucienne Gaillard, vice-président
Hansjörg Schneebeli
Barbara Oppliger
Bettina Springer